

Votants : 82  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 10 juillet 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du vendredi 17 juillet 2020

### ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

#### **Titulaires présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Ségolène BARDET à Nicolas ROBIN, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET-BONNEAU, Françoise BURGAUD à Claude BOISSON, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Lucy MOREAU, Jérémie ROBINEAU à Gérard EPOULET

#### **Titulaires absentes suppléées :**

Elisabeth MAILLARD par Eric BAILLET, Dany MICHAUD par Richard GOBIN

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Claire RICHECOEUR

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200717-C12-07-2020-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 17 JUILLET 2020

#### ASSEMBLEES, AFFAIRES JURIDIQUES – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 qui dispose que « les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. »

Cette commission examine chaque année les rapports sur le prix et la qualité de services publics ainsi que les services que la CAN gère en régie à autonomie financière ou dont elle a délégué la gestion à un tiers. Il s'agit aujourd'hui des thématiques suivantes :

- Assainissement,
- Prix et qualité du service public d'eau potable,
- Mobilité Transports urbains,
- Energies renouvelables,
- Tourisme (EPIC)

Elle donne par ailleurs son avis sur tout projet de délégation de service public, avant que l'organe délibérant se prononce et sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de la régie.

Elle est composée de membres du conseil d'Agglomération désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et de représentants d'associations ou organismes locaux d'usagers.

La commission peut aussi, sur proposition de son Président, inviter toute personne dont l'audition lui paraît utile pour participer à ses travaux. Cette commission est présidée de droit par le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais qui peut en déléguer la présidence par arrêté.

Il est ainsi proposé de désigner au titre des membres du Conseil d'Agglomération, dans le respect des principes de la représentation proportionnelle, en plus du Président Jérôme BALOGE, membre de droit ou de son représentant désigné par arrêté :

- 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants
  - M. Elmano MARTINS
  - M. Alain LECOINTE
  - M. Thierry DEVAUTOUR
  - M. Alain CHAUFFIER
  - Mme Séverine VACHON
  - Mme Elisabeth MAILLARD
  - M. Dominique SIX
  - M. Olivier d'ARAUJO
- Suppléant : M. Marcel MOINARD
- Suppléant : Mme Anne Sophie GUICHET
- Suppléant : M. Philippe MOREAU
- Suppléant : M. Jean-Pierre DIGET
- Suppléant : Mme Lucy MOREAU
- Suppléant : M. Alain CANTEAU
- Suppléant : Mme Marie-Christelle BOUCHERY
- Suppléant : M. François GIBERT

Accusé de réception en préfecture  
 07/2006/REY-20200717-C12-07-2020-DE  
 Date de télétransmission : 24/07/2020  
 Date de réception préfecture : 24/07/2020

Il est proposé de désigner les associations locales suivantes :

- Un représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement
- Un représentant du Centre Régional des Energies Renouvelables
- Un représentant de la Fédération des Usagers des Transports 79
- Un représentant de la Fédération des Transports de Voyageurs 79
- Un représentant de l'Agence Départementale du Tourisme 79
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux Sèvres
- Un représentant de la Chambre de Métier et d'Artisanat
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture
- Un représentant de Bessines Forum Sud (Association des commerçants de la Zone de la Mude)
- Un représentant de l'Association des commerçants de l'Espace Mendès France
- Un représentant de l'association UFC que Choisir 79
- Un représentant de l'Association des Paralysés de France
- Un représentant du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Niortais
- Un représentant de l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC)
- Un représentant de l'Agence l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Considérant que l'article L.2121-21 du CGCT permet, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, que les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et qu'il en est donné lecture par le président ;

Aussi, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil d'agglomération prend acte des candidatures ci-dessus énoncées.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Procéder à la désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Sont élus:

- 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants
  - o M. Elmano MARTINS - Suppléant : M. Marcel MOINARD
  - o M. Alain LECOINTE - Suppléant : Mme Anne-Sophie GUICHET
  - o M. Thierry DEVAUTOUR - Suppléant : M. Philippe MAUFFREY
  - o M. Alain CHAUFFIER - Suppléant : M. Jean-Pierre DIGET
  - o Mme Séverine VACHON - Suppléant : Mme Lucy MOREAU
  - o Mme Elisabeth MAILLARD - Suppléant : M. Alain CANTEAU
  - o M. Dominique SIX - Suppléant : Mme Marie-Christelle BOUCHERY
  - o M. Olivier d'ARAUJO - Suppléant : M. François GIBERT

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C12-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--

Il est proposé de désigner les associations locales suivantes :

- Un représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement
  - Un représentant du Centre Régional des Energies Renouvelables
  - Un représentant de la Fédération des Usagers des Transports 79
  - Un représentant de la Fédération des Transports de Voyageurs 79
  - Un représentant de l'Agence Départementale du Tourisme 79
  - Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux Sèvres
  - Un représentant de la Chambre de Métier et d'Artisanat
  - Un représentant de la Chambre d'Agriculture
  - Un représentant de Bessines Forum Sud (Association des commerçants de la Zone de la Mude)
  - Un représentant de l'Association des commerçants de l'Espace Mendès France
  - Un représentant de l'association UFC que Choisir 79
  - Un représentant de l'Association des Paralysés de France
  - Un représentant du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Niortais
  - Un représentant de l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC)
  - Un représentant de l'Agence l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
  - Un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- Fixer la composition de la commission consultative des services publics locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais, présidée par le Président ou son représentant à 8 membres du Conseil d'Agglomération et aux associations locales susvisées ;
- Déléguer au président la saisine de la commission consultative des services publics locaux pour avis sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de création de régie à autonomie financière, de délégation de service public et de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 82  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Jérôme BALOGE**

**Président**

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200717-C12-07-2020-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
--